

Les bandelettes Kétodiasix à nouveau prises en charge

Elles sont donc de nouveau prises en charge depuis le 8/10/2013 pour un montant de **8,63€** (flacon de 50 bandelettes) dans les mêmes conditions qu'avant : pour les **patients diabétiques de type 1** porteurs de pompe à insuline, les **femmes enceintes** (une autosurveillance urinaire par jour) et les **patients ayant une hyperglycémie inexpliquée** ou inhabituelle.

La HAS (Haute Autorité de Santé) a émis un avis favorable quant au service rendu : [KETO-DIASTIX, bandelettes réactives pour la détermination du glucose et des corps cétoniques dans les urines \(pdf\)](#)

A lire aussi :

[Notre article « Déremboursement des bandelettes de Kétodiasix » du 15/03/2012](#)